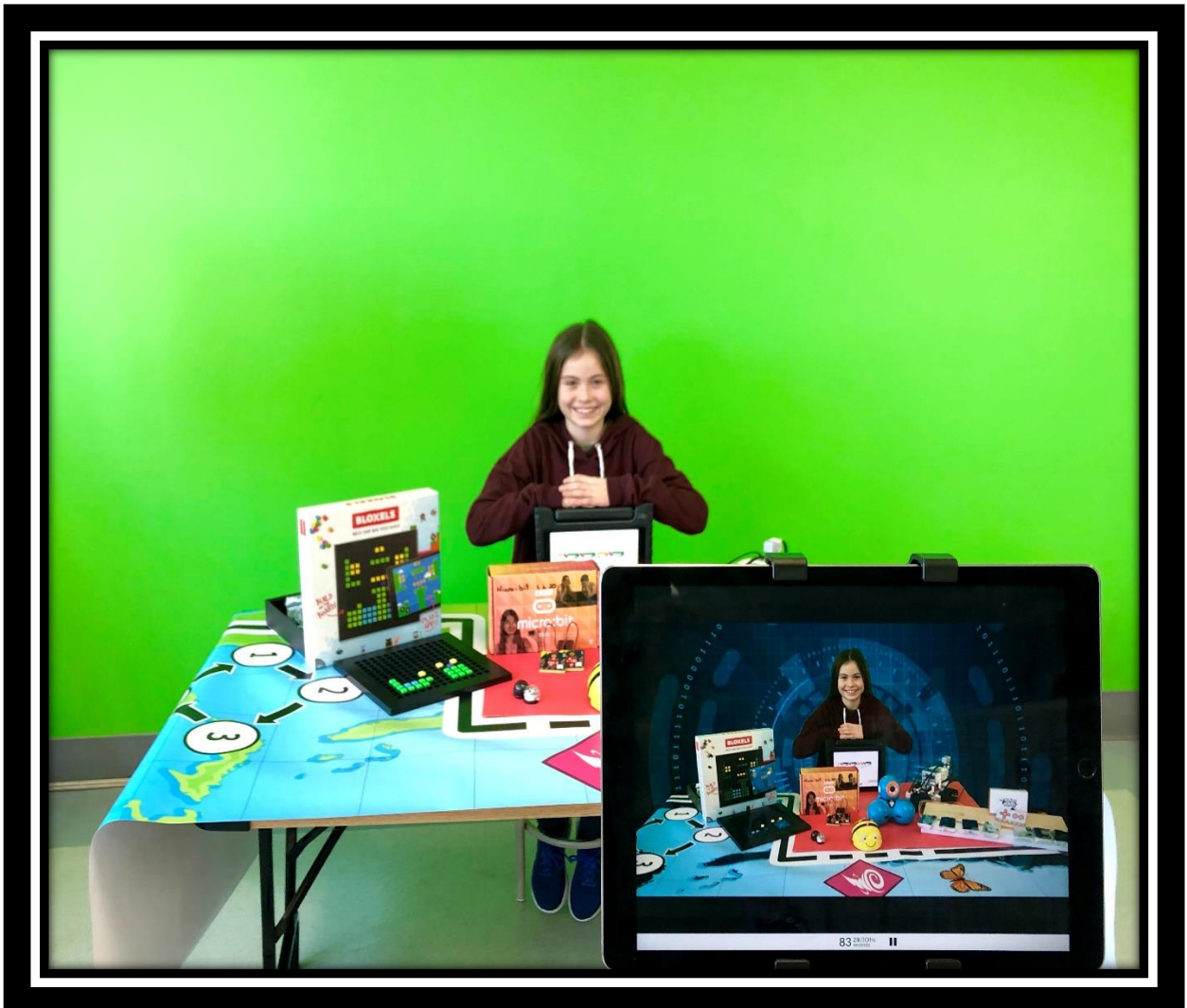




Projet éducatif 2019-2022

L'Arpège



Le projet éducatif

Table des matières

1. But et définition du projet éducatif.....	3
2. Groupes ayant collaboré à l'élaboration du projet éducatif	3
3. Consultations menées lors de l'élaboration du projet éducatif	4
4. Contexte dans lequel évolue l'établissement (environnement interne et externe)	4
5. Notre Mission, notre Vision, nos Valeurs et nos Engagements.....	12
6. Enjeux, orientations, objectifs, indicateurs et cibles	3
7. Transmission et diffusion du projet éducatif	3
8. Mise en œuvre et suivi du projet éducatif.....	3
9. Reddition de compte du projet éducatif.....	3
Annexe I : Principaux encadrements légaux.....	4

1. But et définition du projet éducatif

Le projet éducatif est un outil de gouvernance stratégique permettant de définir et de faire connaître à la communauté éducative de l'école les orientations, les priorités d'action et les résultats attendus pour assurer la réussite éducative de tous les élèves. Il est élaboré en réponse à leurs caractéristiques et à leurs besoins ainsi qu'aux attentes formulées par le milieu à son regard. Résultant d'un consensus, le projet éducatif a été élaboré en cohérence avec le Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) de la Commission scolaire, *Tous Patriotes pour la réussite!* et en faisant appel à la collaboration des différents acteurs intéressés par l'école L'Arpège dans le but de respecter les priorités que l'école s'est données et qui ont été entérinées par le Conseil d'établissement.

2. Groupes ayant collaboré à l'élaboration du projet éducatif

Au cours de l'année 2017-2018, le personnel de l'école, les parents et les élèves ont eu à compléter un sondage qui les questionnait sur le sentiment de sécurité, la relation école-famille, le climat organisationnel et la mobilisation du personnel conformément à l'article de loi 74 de la loi sur l'instruction publique (LIP).

Au début de l'année scolaire 2018-2019, tous les membres de l'équipe-école se sont réunis pour débiter l'élaboration du projet éducatif. Au terme d'échanges, nous avons déterminé nos valeurs, notre vision et notre but. Ensuite, un comité pilote a été mis en place.

La direction et les membres du comité ont eu accès aux tableaux de bord pour situer la réussite des élèves en fonction des indicateurs du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR). Le Plan d'engagement vers la réussite nous a fourni les zones de vulnérabilité de la commission scolaire.

3. Consultations menées lors de l'élaboration du projet éducatif

Tout au long de l'élaboration du projet éducatif, le comité de pilotage a consulté et informé les membres de l'équipe-école ainsi que les membres du conseil d'établissement.

4. Contexte dans lequel évolue l'établissement (environnement interne et externe)

L'école L'Arpège est située au cœur de Sainte-Julie, une municipalité de 29 881 habitants (Statistiques Canada recensement 2016) et s'intègre dans la Municipalité de comté (MRC) de Marguerite D'Youville, sur la Rive-Sud de Montréal. Ville la plus peuplée de la MRC, Sainte-Julie présente un profil socioéconomique avantageux avec une population jeune, des citoyens éduqués et mieux nantis que la moyenne québécoise et un important bassin de main-d'œuvre qualifiée. Son positionnement stratégique au carrefour de deux grands axes routiers (A-20 et A-30) et sa proximité avec Montréal et Longueuil en font également un pôle économique majeur dans la région.

L'école L'Arpège compte parmi 7 autres écoles primaires et une école secondaire. La grande majorité des élèves sont marcheurs. Seuls les élèves aux extrémités du territoire scolaire et ceux qui fréquentent les classes spécialisées sont transportés par autobus. L'indice de milieu socio-économique est le plus élevé (indice de 6.44) (indice de défavorisation 2016-2017) en comparaison avec les autres écoles primaires de la Ville qui affichent en moyenne un indice de 3.10. Notre secteur est donc le moins favorisé sur l'ensemble du territoire de la Ville de Sainte-Julie.

L'école travaille en partenariat avec le CSSS, notamment pour les services de l'infirmière scolaire et les programmes de santé publique, ainsi qu'avec les services policiers de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent. La maison de l'entraide vient également en aide aux familles dans le besoin.

ENVIRONNEMENT INTERNE

Nombre d'élèves	287 élèves
Rang décile IMSE	3
Services offerts	12 groupes d'enseignement régulier du préscolaire à la 6 ^e année et trois classes d'enseignement spécialisé pour le développement du langage Service de garde
Nombre d'employés	40

EN CONTINUITÉ AVEC LE PEVR

ORIENTATION I : Des parents engagés COMMUNICATION ÉCOLE-FAMILLE

Un sondage complété par les parents, les employés et des élèves de l'école à l'automne 2017 dans le cadre du Plan d'engagement vers la réussite, a permis de documenter pour chaque établissement la perception des employés, des élèves et des parents notamment au regard de la communication école-famille, du climat sain, stimulant et sécuritaire.

Le niveau de satisfaction des parents relativement à la communication école-famille est élevé. Entre autres, les parents jugent qu'il est facile de communiquer avec les enseignants de leur enfant (9,51), qu'ils sont bien informés de la progression des apprentissages de leur enfant (8,98) et de son comportement (9,25). Notons que le niveau de satisfaction des parents pour ces trois aspects est supérieur à l'ensemble des écoles de la CSP.

Les perceptions des employés de l'école aux questions relatives à la communication école-famille sont également supérieures aux perceptions de l'ensemble des employés des écoles de la CSP :

- Mon école informe régulièrement les parents de la progression des apprentissages de leur enfant au cours de l'année (9,08 versus 8,55 pour la CSP)
- Mon école informe spécifiquement les parents des difficultés d'apprentissage de leur enfant dans chacune des disciplines (9,17 versus 8,33 pour la CSP)
- Mon école informe spécifiquement les parents des difficultés de relations interpersonnelles de leur enfant (9,32 versus 8,00 pour la CSP)
- Mon école informe spécifiquement les parents des réussites scolaires de leur enfant, notamment lorsque ces réussites constituaient initialement un défi pour l'élèves (9,00

versus 8,13 pour la CSP)

- Lors des transitions scolaires à mon école, le personnel adopte généralement des attitudes positives envers les parents (9,50 versus 8,96 pour la CSP)

Le sondage réalisé met nettement en lumière la très grande importance accordée tant par les parents que les employés de l'école à la qualité de la collaboration école-famille (9,46 pour les enseignants et 9,48 pour les parents).

LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES À L'ÉCOLE

Réduire les iniquités entre les garçons et les filles

Pour notre analyse, nous avons considéré les taux de réussites aux épreuves uniques et le sommaire de 2014-2015 et 2017-2018.

Les données de réussite de 2014-2015 comparées à celles de 2017-2018 font ressortir que les taux de réussites en mathématique se sont nettement améliorés. Les résultats des filles comme ceux des garçons sont en hausse. Toutefois, notons que les garçons ont des taux de réussite supérieurs aux filles de près de 16% aux épreuves ministérielles pour la compétence raisonner et de 5% pour la compétence résoudre en 2017-2018. Cette tendance était observable mais au global les résultats des filles s'approchaient du résultat de nos garçons. Actuellement nous constatons que les garçons réussissent nettement mieux qu'en 2014-2015 et que pour nos filles la tendance est plutôt vers la baisse. Pour l'ensemble de la CSP, les filles réussissent mieux que les garçons.

Maîtrise de la langue

Augmenter le taux de réussite en lecture

Pour la compétence lire en 2^e année, nous constatons également le même phénomène. Nos garçons réussissent mieux que les filles avec un écart de près de 8%.

Résultats comparatifs de 2014-2015 et 2018-2019

Épreuves csp et obligatoires/ sommaire de l'année			
2014-2015			
Français			
	Taux de réussite	Garçons	Filles
Lecture 2 ^e année	100% /97%	100% /100%	100% /95%
Lecture 4 ^e année	96% /91%	93% /100%	100% /91%
Lecture 6 ^e année	95% /100%	94% /100%	95% /100%
Écriture 4 ^e année	86% /76%	87% /67%	85% /82%
Écriture 6 ^e année	97% /100%	94% /100%	100% /100%
Mathématique			
	Taux de réussite	Garçons	Filles
Résoudre 6 ^e année	89% /96%	88% /100%	90% /94%
Raisonner 6 ^e année	69% /100%	78% /90%	62% /92%

Épreuves csp et obligatoires/ sommaire de l'année			
2017-2018			
Français			
	Taux de réussite	Garçons	Filles
Lecture 2 ^e année	92% /92%	100% /100%	86% /86%
Lecture 4 ^e année	92% /97%	100% /97%	85% /100%
Lecture 6 ^e année	97% /100%	95% /100%	100% /100%
Écriture 4 ^e année	94% /100%	94% /100%	95% /100%
Écriture 6 ^e année	97% /100%	95% /100%	100% /100%
Mathématique			
	Taux de réussite	Garçons	Filles
Résoudre 6 ^e année	87% /87%	90% /89%	84% /84%
Raisonner 6 ^e année	87% /94%	95% /100%	79% /84%

ORIENTATION 3 : Un milieu de vie stimulant et accueillant CLIMAT SAIN, STIMULANT ET SÉCURITAIRE

Ce même sondage a également permis de connaître la perception des employés, des élèves et des parents en ce qui a trait au sentiment de sécurité.

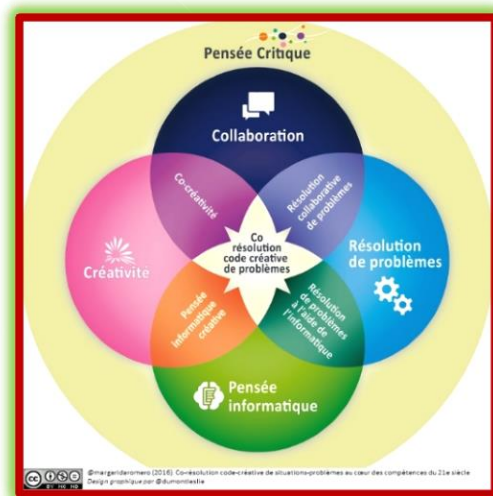
La perception des parents de L'Arpège (8,61) est légèrement plus faible que celle des parents pour l'ensemble des écoles (8,84) en ce qui a trait à la perception générale du sentiment de sécurité. Cette perception est également similaire à celle des élèves (cotes variant de 7,07 à 8,61) à propos de leur sentiment de sécurité à différents endroits de leur vie à l'école et particulièrement dans le transport en autobus.

La perception des élèves est cependant plus faible en ce qui a trait à l'efficacité des moyens mis en place pour assurer le sentiment de sécurité dans le transport en autobus (7,07 versus 8,35 pour la CSP). Bien que le nombre d'élèves touchés par le service du transport scolaire soit plutôt faible, nous devons trouver des moyens pour soutenir les élèves qui prendront le service du transport scolaire dans les années à venir.

La perception des élèves est aussi plus faible en ce qui a trait à l'efficacité des moyens mis en place pour assurer le sentiment de sécurité au service de garde (7,38 versus 7,87 pour l'ensemble des élèves du territoire de la CS).

ORIENTATION PROPRE À L'ÉTABLISSEMENT SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES DU 21^E SIÈCLE POUR L'IMPLANTATION DU PLAN D'ACTION NUMÉRIQUE DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

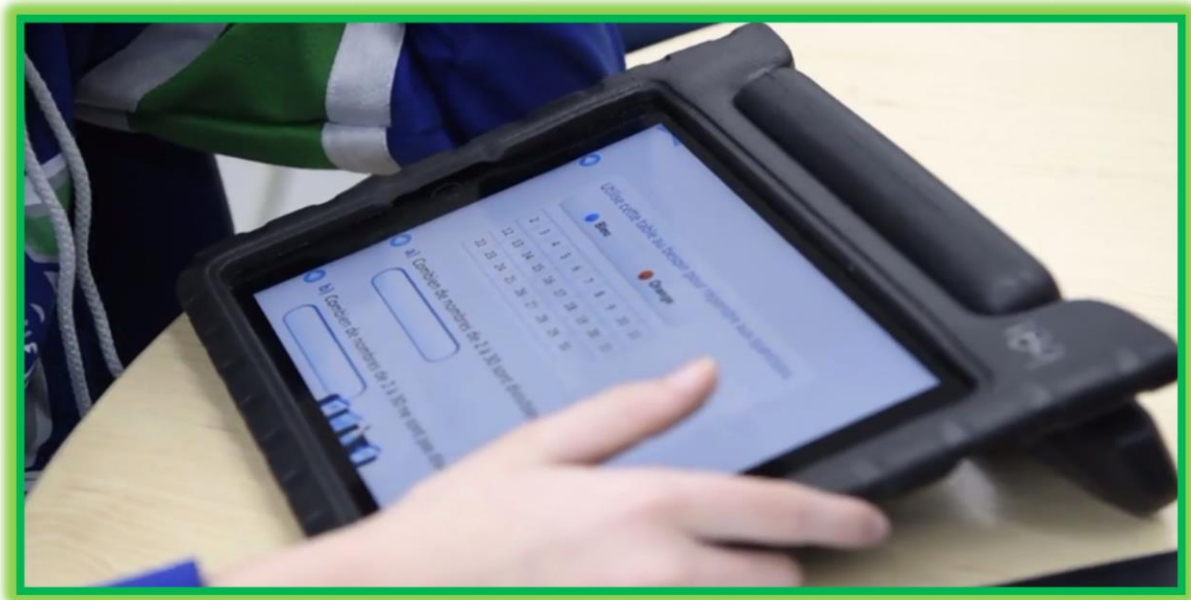
Considérant l'omniprésence des technologies de l'information dans la société d'aujourd'hui, nous estimons qu'il est primordial que notre milieu scolaire soit connecté à la réalité actuelle parce que bien des emplois qu'occuperont les jeunes de demain n'ont pas encore été créés et feront assurément appel à de nombreuses compétences



de collaboration, de créativité, de pensée critique, et de résolution de problèmes. De plus, ceux-ci feront, sans doute, tous appel au déploiement de compétences liées à l'utilisation de la technologie. À l'instar des écoles secondaires, nous sommes convaincus que les jeunes du primaire doivent bénéficier des avantages liés à l'utilisation de la tablette à l'école. Une vision qui est partagée par l'ensemble de l'équipe-école, les membres du conseil d'établissement et tous nos parents et surtout, alignée sur la vision ministérielle entourant le Plan d'action numérique en éducation.

C'est dans cet esprit que L'Arpège s'est dotée d'une stratégie numérique proactive qui vient modifier les façons d'apprendre à notre école. En développement depuis bientôt cinq ans, celle-ci est venue offrir des avenues insoupçonnées et a ouvert de nouveaux horizons pour tous les élèves. Les résultats sont tangibles: les taux de réussite sont en hausse de 10 à 20 % pour les garçons alors que les avis disciplinaires sont en baisse importante. En misant sur l'accessibilité à des outils tels que la tablette électronique, en classe comme au service de garde, l'équipe-école s'est mobilisée pour mettre à la portée de tous nos élèves, de nouvelles possibilités d'apprentissage à l'aide du numérique.

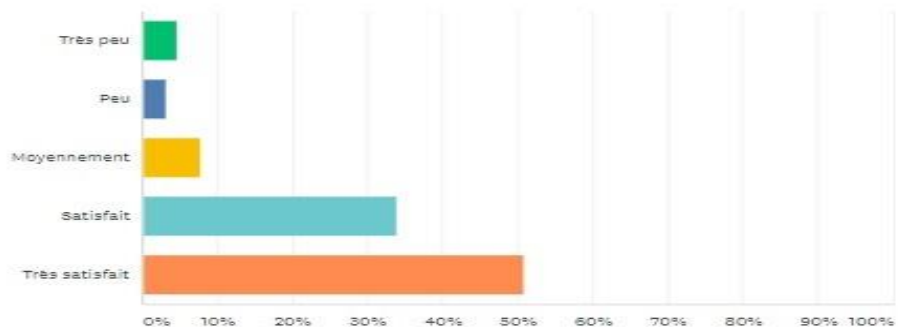




D'ailleurs, un sondage mené en 2018 auprès des parents dont les enfants utilisaient la tablette à temps plein révèlent un taux de satisfaction élevé.

Êtes-vous satisfait de l'utilisation de la technologie à l'école L'Arpège?

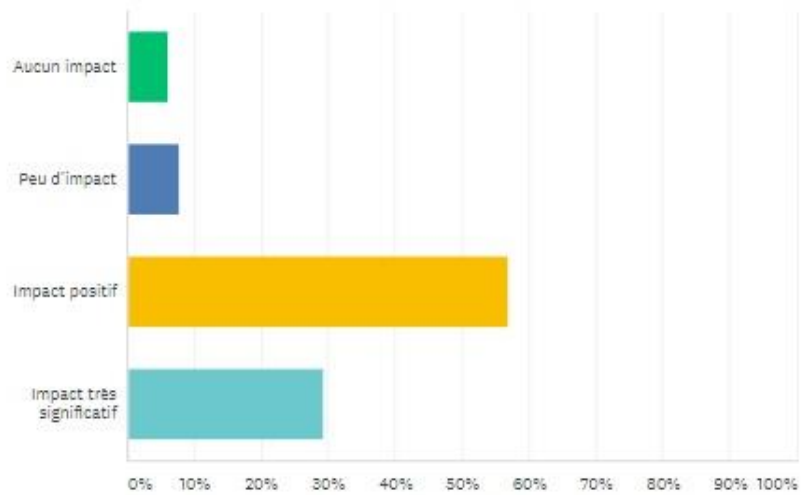
Réponses obtenues : 65 Question(s) ignorée(s) : 0



CHOIX DE RÉPONSES	RÉPONSES
Très peu	4,62% 3
Peu	3,08% 2
Moyennement	7,69% 5
Satisfait	33,85% 22
Très satisfait	50,77% 33
TOTAL	65

Quel impact a eu l'utilisation de la technologie sur la motivation de votre enfant?

Réponses obtenues : 65 Question(s) ignorée(s) : 0



CHOIX DE RÉPONSES	RÉPONSES	
Aucun impact	6,15%	4
Peu d'impact	7,69%	5
Impact positif	56,92%	37
Impact très significatif	29,23%	19
TOTAL		65



5. Notre Mission, notre Vision, nos Valeurs et nos Engagements

L'école est un établissement d'enseignement destiné à dispenser aux personnes visées à l'article I les services éducatifs prévus par la présente loi et le régime pédagogique établi par le gouvernement en vertu de l'article 447 et à collaborer au développement social et culturel de la communauté. Elle doit, notamment, faciliter le cheminement spirituel de l'élève afin de favoriser son épanouissement.

Elle a pour mission, dans le respect du principe de l'égalité des chances, d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire.

Elle réalise cette mission dans le cadre d'un projet éducatif. (LIP, article 36)

Notre énoncé de vision représente l'avenir souhaité de notre école; il décrit l'environnement et les pratiques dans lesquels nous désirons que l'élève évolue afin qu'il se développe à son plein potentiel.

« À L'Arpège, nous nous engageons à collaborer en harmonisant nos pratiques, tout en transmettant des connaissances et stratégies dans un milieu sain, stimulant et innovant pour permettre aux enfants de se réaliser et contribuer positivement à la société. »

Notre énoncé de valeurs constitue les leviers pour planifier les améliorations souhaitées.

« À l'école L'Arpège, nous avons comme mission de présenter aux élèves des défis à leur mesure pour qu'ils croient en leur potentiel et qu'ils vivent des réussites grâce à notre soutien quotidien. »

Nos engagements :

Nous, les membres du personnel de l'école, nous nous engageons individuellement et collectivement à adopter les comportements et les attitudes correspondant à nos valeurs afin de faire évoluer l'école vers sa vision.

- **Collaboration** : je m'engage à uniformiser mes pratiques, à écouter et partager mon expertise avec mes collègues et à offrir du soutien aux membres de mon équipe-école.
- **Respect** : je m'engage à écouter attentivement les autres avec une posture d'ouverture et à accepter les décisions prises par l'ensemble de l'équipe-école.
- **Engagement** : je m'engage à proposer des solutions et à m'impliquer dans la réussite éducative de nos élèves. Je m'engage à motiver nos élèves, à innover dans les solutions recherchées et à amener nos élèves à repousser leurs limites.

6. Enjeux, orientations, objectifs, indicateurs et cibles

Enjeux en cohérence avec <i>Tous Patriotes pour la réussite!</i>	Orientations	Objectifs	Indicateurs	Situation actuelle	Cibles
Orientation 1 Diplomation et qualification Orientation 2 Équité: réduction des écarts de réussite	Soutenir chaque élève dans l'atteinte de son plein potentiel en mathématique	D'ici 2022, augmenter le taux de réussite en 6 ^e année pour la compétence résoudre en mathématique	Taux de réussite pour la compétence résoudre au sommaire de 6 ^e année.	On constate que 13% des élèves de 6 ^e année ne sont pas en réussite pour la compétence résoudre 89% des garçons versus 84% des filles sont en réussite pour la compétence résoudre.	Augmenter le taux de réussite pour la compétence résoudre tant chez les garçons que chez les filles de 1% en 6 ^e année.
		D'ici 2022, augmenter le taux de réussite en 6 ^e année pour la compétence raisonner au sommaire chez les filles	Taux de réussite pour la compétence raisonner au sommaire chez les filles de 6 ^e année.	On constate un écart de 16% entre les garçons et les filles pour la compétence raisonner. 100% des garçons sont en réussite pour la compétence raisonner versus 84% des filles en réussite pour la même compétence.	Augmenter le taux de réussite au sommaire chez les filles de 6 ^e année pour la compétence raisonner de 1%.
Orientation IV Milieu de vie	Être un milieu ouvert, stimulant, sain et sécuritaire à L'Arpège	D'ici 2022, augmenter la perception du sentiment de sécurité au service de garde.	Résultats au sondage	On constate un écart de .49 en ce qui a trait à l'efficacité des moyens mis en place pour assurer le sentiment de sécurité au service de garde entre les élèves de l'école L'Arpège et l'ensemble des élèves du territoire de la C.S.	Accroître la perception du sentiment de sécurité au service de garde de l'école L'Arpège de .5 points au sondage.
Orientation propre à l'établissement	Soutenir le développement des compétences du 21 ^e siècle pour l'implantation du plan numérique du ministère de l'éducation.	D'ici 2022, augmenter le niveau de satisfaction et d'intérêt au regard de l'intégration du numérique dans le programme de formation à tous les niveaux et au service de garde.	Résultats au sondage	On constate un taux de satisfaction élevé des élèves, des intervenants et des parents pour l'utilisation du numérique.	Maintenir le niveau d'intérêt et de satisfaction pour l'utilisation du numérique dans le cadre du programme de formation.

7. Transmission et diffusion du projet éducatif

- Le projet éducatif adopté par le conseil d'établissement et approuvé par la commission scolaire prend effet le **10 avril 2019**.
- Le projet éducatif est public et disponible sur le site Web de l'école. Le projet éducatif est notamment communiqué aux élèves, aux parents et aux employés.

8. Mise en œuvre et suivi du projet éducatif

Après avoir défini le contexte, choisi les orientations et les objectifs, l'école mettra en œuvre des initiatives pour réaliser les objectifs identifiés et en assurer le suivi. Il est à noter que ces étapes, bien qu'importantes, ne font pas partie du document Projet Éducatif. La direction de l'école utilisera des outils de suivi de gestion (tableau de suivi, tableau de bord, plan d'action) et observera périodiquement la progression des résultats. Ces outils constituent une précieuse source d'information sur l'efficacité des initiatives mises en place.

9. Reddition de compte du projet éducatif

Le projet éducatif prend effet le **1 juillet 2019** avec l'échéance du Plan stratégique du Ministère de l'Éducation et des Études supérieures (MEES), soit 2017-2022.

Les objectifs d'amélioration et cibles qui en découlent sont donc élaborés pour cette période. Une évaluation de la progression se fera annuellement et sera diffusée publiquement dans le rapport annuel de l'école disponible sur le site Web de l'école. Le rapport annuel est notamment communiqué aux parents aux élèves et aux employés.

Annexe I : Principaux encadrements légaux

Articles de la *Loi sur l'instruction publique*

- 37 Le projet éducatif de l'école, qui peut être actualisé au besoin, comporte :
- 1° le contexte dans lequel elle évolue et les principaux enjeux auxquels elle est confrontée, notamment en matière de réussite scolaire;
 - 2° les orientations propres à l'école et les objectifs retenus pour améliorer la réussite des élèves;
 - 3° les cibles visées au terme de la période couverte par le projet éducatif;
 - 4° les indicateurs utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et des cibles visées;
 - 5° la périodicité de l'évaluation du projet éducatif déterminée en collaboration avec la commission scolaire.
- Les orientations et les objectifs identifiés au paragraphe 2° du premier alinéa visent l'application, l'adaptation et l'enrichissement du cadre national défini par la loi, le régime pédagogique et les programmes d'études établis par le ministre. Ils doivent également être cohérents avec le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire.
- Le projet éducatif doit respecter la liberté de conscience et de religion des élèves, des parents et des membres du personnel de l'école.
- 37.1 La période couverte par le projet éducatif doit s'harmoniser avec celle du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire conformément aux modalités prescrites, le cas échéant, en application du premier alinéa de l'article 459.3.
- 74 Le conseil d'établissement analyse la situation de l'école, principalement les besoins des élèves, les enjeux liés à la réussite des élèves ainsi que les caractéristiques et les attentes de la communauté qu'elle dessert. Sur la base de cette analyse et en tenant compte du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire, il adopte le projet éducatif de l'école, voit à sa réalisation et procède à son évaluation selon la périodicité qui y est prévue.
- Chacune de ces étapes s'effectue en concertation avec les différents acteurs intéressés par l'école et la réussite des élèves. À cette fin, le conseil d'établissement favorise la participation des élèves, des parents, des enseignants, des autres membres du personnel de l'école et de représentants de la communauté et de la commission scolaire.
- 75 Le conseil d'établissement transmet à la commission scolaire le projet éducatif de l'école et le rend public à l'expiration d'un délai de 60 à 90 jours après cette transmission ou d'un autre délai si le conseil d'établissement et la commission scolaire en conviennent. Il rend également publique l'évaluation du projet éducatif de l'école. Le projet éducatif et son évaluation sont communiqués aux parents et aux membres du personnel de l'école.
- Le projet éducatif prend effet le jour de sa publication.
- 83 Le conseil d'établissement informe annuellement les parents ainsi que la communauté que dessert l'école des services qu'elle offre et leur rend compte de leur qualité.
- 96.2 L'organisme de participation des parents a pour fonction de promouvoir la collaboration des parents à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école ainsi que leur participation à la réussite de leur enfant.

96.6 Le comité des élèves a pour fonction de promouvoir la collaboration des élèves à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école ainsi que leur participation à leur réussite et aux activités de l'école.

Le comité des élèves a également pour fonction de promouvoir l'adoption par les élèves d'un comportement empreint de civisme et de respect entre eux ainsi qu'envers le personnel de l'école.

Il peut en outre faire aux élèves du conseil d'établissement et au directeur de l'école toute suggestion propre à faciliter la bonne marche de l'école.

209.2 La commission scolaire doit s'assurer de la cohérence des orientations et des objectifs retenus dans les projets éducatifs de ses établissements avec son plan d'engagement vers la réussite et du respect, le cas échéant, des modalités prescrites par le ministre en application du premier alinéa de l'article 459.3. À ces fins, elle peut, à la suite de la réception du projet éducatif d'un établissement, lui demander d'en différer la publication à l'intérieur du délai prescrit par l'article 75 ou 109.1, selon le cas, ou de procéder à des modifications.

218 La commission scolaire favorise la mise en œuvre du projet éducatif de chaque école et de chaque centre.

221.1 La commission scolaire s'assure, dans le respect des fonctions et pouvoirs dévolus à l'école, que chaque école s'est dotée d'un projet éducatif.